



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 juin 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1996 (2011), par laquelle le Conseil a créé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour une période initiale d'un an et m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat. Par sa résolution 2057 (2012), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 juillet 2013 et m'a demandé de continuer à lui faire rapport tous les trois mois sur : le déploiement de tous les éléments de la Mission; la mise en place d'une force; l'application de la stratégie de protection des civils; les objectifs de la Mission concernant l'exécution de son mandat; la contribution du système des Nations Unies aux activités de consolidation de la paix; et la coopération avec les partenaires régionaux et internationaux pour combattre la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Faisant le point, au 20 juin 2013, de toutes ces questions et de l'évolution de la situation au Soudan du Sud depuis mon rapport du 8 mars 2013 (S/2013/140), le présent rapport propose également des recommandations concernant le renouvellement du mandat de la Mission.

#### II. Évolution de la situation politique

2. Alors que le Soudan du Sud doit célébrer le deuxième anniversaire de son indépendance le 9 juillet 2013, le Gouvernement sud-soudanais reste confronté à de nombreux défis, dont l'instabilité intérieure et les mesures d'austérité dictées par l'arrêt de la production pétrolière en janvier 2012.

3. S'il a été avant tout occupé à remédier à l'insécurité dans l'État du Jonglei pendant la période considérée, le Gouvernement a aussi entrepris de faire avancer les processus politiques nationaux majeurs, notamment les processus de réconciliation nationale et d'examen constitutionnel, ainsi que les préparatifs du recensement de 2014 et des élections de 2015.

4. Son mandat ayant été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, la Commission nationale de révision constitutionnelle a approuvé un plan de travail révisé. Elle a confié l'examen à titre préliminaire de la Constitution de transition à ses cinq sous-comités spécialisés.



5. La Commission électorale nationale a poursuivi ses activités dans la perspective des élections. Le 8 mars, le Conseil des ministres a approuvé pour l'exercice en cours un budget de 30 millions de livres sud-soudanaises pour la Commission, l'Assemblée législative nationale ne l'ayant cependant pas encore voté. Faute de fonds, la mise en place des hauts comités de la Commission et le recrutement du reste du personnel de son secrétariat ont accusé du retard. Le 27 mars, la Commission a annoncé que les élections législatives partielles et à des postes de l'exécutif attendraient que la Commission soit pleinement opérationnelle.

6. Comme indiqué dans mon rapport précédent (S/2013/140), le 12 février, le Président de la Commission a demandé à l'ONU de fournir un appui technique, opérationnel et logistique à l'organisation des élections de 2015. L'Organisation chargera une mission d'évaluation des besoins électoraux du pays de déterminer les modalités du soutien attendu d'elle.

7. Le 18 mars, le Bureau national des statistiques a également demandé à la MINUSS de fournir un appui technique, opérationnel et logistique à l'organisation du recensement national de 2014. Fort du soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau organisera un partenariat regroupant 19 organismes des Nations Unies et donateurs qui sera l'occasion de mobiliser des fonds auprès des donateurs et de coordonner les mesures prises à titre d'appui aux opérations de recensement.

8. Ayant repris ses travaux le 23 avril après quatre mois de trêve, l'Assemblée législative nationale a examiné des projets de loi relatifs aux médias, à l'accès à l'information, à la radiodiffusion, aux syndicats, aux initiatives de plaidoyer, aux retraites et à la Commission de lutte contre le VIH/sida.

9. Pendant ce temps, s'étant réuni au mois de mars, le Bureau politique du Mouvement populaire de libération du Soudan, parti au pouvoir, a établi un nouveau projet de constitution et un manifeste pour examen par le Conseil de libération nationale du parti. Les débats ont aussi porté sur la question de la direction du parti. La Convention extraordinaire du parti, qui devait normalement se dérouler au mois de mai, a été reportée.

10. Le 15 avril, le Président a pris un décret-loi retirant au Vice-Président les pouvoirs exécutifs, qui lui étaient délégués et limitant ses responsabilités à celles visées à l'article 105 de la Constitution de transition, à savoir assumer les fonctions du Président lorsque celui-ci se trouve à l'étranger; siéger au Conseil des ministres et au Conseil national de sécurité; et s'acquitter de telles autres responsabilités que pourrait lui confier le Président. Le Vice-Président continue de coprésider le Gouvernement et le dispositif de coopération avec la Mission aux fins de l'exécution du mandat de cette dernière, ainsi que le Forum Gouvernement-donateurs.

11. Le 15 avril, toujours par décret, le Président a suspendu la conférence de réconciliation nationale qui devait se dérouler sous la présidence du Vice-Président, en la remplaçant par un nouveau Comité national de la réconciliation. Présidé par l'archevêque Daniel Deng, ce comité est composé de cinq chefs religieux, de représentants des 10 États et de représentants de groupes de femmes, de jeunes et de la société civile. Il a tenu sa réunion inaugurale du 21 au 23 mai.

### Mesures de lutte contre la corruption

12. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour améliorer la transparence économique et éliminer la gabegie financière, notamment en créant la Commission nationale du pétrole et du gaz naturel, en instituant un système de gestion électronique des finances publiques et en modifiant le régime fiscal. Le rapport de 2009 du Vérificateur général en est au stade final de son examen par la Chambre nationale d'audit.

13. Le 14 mai, le Gouvernement a annoncé la création, sous la tutelle du Ministère de la justice, d'un comité chargé d'enquêter sur les sommes que le Gouvernement aurait indûment versées dans le cadre d'un scandale de corruption en 2009, concernant l'achat de *dura* (sorgho). L'audit et l'enquête initiale ont été menés par la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

## III. Situation économique

14. Le 6 avril, suite à l'adoption, par le Soudan du Sud et le Soudan, du tableau récapitulatif du 12 mars, en vue de l'application de l'accord de coopération du 27 septembre 2012, le champ de pétrole de Tharjiat, dans l'État de l'Unité, a été le premier à rouvrir depuis l'arrêt de la production le 12 janvier 2012. Il est peu probable que la production retrouve son niveau passé avant la mi-2014. Dans la perspective des prochaines recettes pétrolières, le taux d'inflation est retombé de manière spectaculaire. Bien que les dépenses aient été considérablement réduites pendant la période d'austérité, le Gouvernement a enregistré de sérieux déficits mensuels, qui ont été financés par l'emprunt extérieur et intérieur et une augmentation des arriérés budgétaires.

15. Le 23 avril, lors de son discours devant l'Assemblée législative nationale, le Président Salva Kiir a averti que nombre des mesures d'austérité budgétaire actuelles seraient maintenues au moins jusqu'à 2014. Il a également réaffirmé que le Soudan du Sud chercherait à diversifier ses sources de revenus pour être moins tributaire du pétrole.

16. Le Gouvernement étudie toujours avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux la question du soutien budgétaire et de l'appui à la balance des paiements qu'il pourrait recevoir. À la mi-avril, le Forum des partenaires économiques du Soudan du Sud tenu à Washington a été l'occasion pour les donateurs internationaux de réaffirmer leur solidarité, qui ont promis d'apporter au pays une aide supplémentaire après la mise en place d'un programme pour le Soudan du Sud appuyé par le FMI et la signature d'un pacte, comme prévu au titre du New Deal de la solidarité avec les États fragiles.

## IV. Questions régionales

### Relations entre le Soudan du Sud et le Soudan

17. Le Soudan du Sud et le Soudan ont accompli des progrès non négligeables dans l'application de leur accord de coopération du 27 septembre 2012. Le 12 avril, accompagné d'une délégation de 65 personnes, le Président soudanais, Omar Hassan

al-Bashir, s'est rendu à Djouba pour la première fois depuis l'indépendance du Soudan du Sud. Lors de cette visite, les deux présidents sont convenus de créer un comité conjoint de haut niveau dirigé par leurs vice-présidents respectifs pour régler les problèmes en suspens entre les deux pays, faciliter la prise de décisions rapide et favoriser les relations bilatérales. Des tensions entre les deux pays ont toutefois resurgi en mai et en juin, en raison de l'appui militaire que chaque gouvernement apporterait aux groupes rebelles opposés à l'autre, ce qui a amené le Gouvernement soudanais à menacer de fermer son oléoduc.

#### **Relations extérieures et diplomatiques**

18. Le 19 avril, l'Union africaine a officialisé sa présence au Soudan du Sud avec la signature d'un accord de siège pour son bureau de liaison à Djouba. En mars, le Soudan du Sud a aussi conclu des accords de coopération bilatéraux avec la République démocratique du Congo et avec l'Égypte, l'accord conclu avec cette dernière portant sur les secteurs de l'agriculture, de la santé et des ressources animales.

#### **Coopération intermissions**

19. Les 27 et 28 mars, une délégation conjointe composée de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, Francisco Madeira, et de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, s'est rendue au Soudan du Sud pour examiner l'opérationnalisation et la mise en œuvre de la Force régionale d'intervention dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale et de la stratégie régionale de l'ONU pour l'élimination de la LRA.

20. La MINUSS a établi un mémorandum d'accord concernant l'appui qu'elle apporterait à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) à Djouba, Malakal et Wau, ainsi qu'au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Des arrangements mutuels ont été pris à Gok Machar, où la FISNUA a fourni à la MINUSS des engins de construction pour qu'elle puisse y installer une base d'appui de comté, tandis que la MINUSS assurait la protection des convois de matériel à la FISNUA par voie terrestre. La MINUSS aide aussi la FISNUA à identifier un endroit adapté pour ses opérations à Malakal.

## **V. État de la sécurité**

21. L'insécurité dans l'État du Jongleï, qui s'est considérablement aggravée par suite de la multiplication des activités des groupes armés et des opérations militaires des forces de sécurité sud-soudanaises, a fait tache d'huile dans les États voisins de l'Équatoria oriental, de l'Équatoria central et du Haut-Nil. La région des trois États (État des Lacs, État de l'Unité et Ouarab) a encore connu des vols de bétail, qui ont entraîné des morts. À plusieurs reprises, l'ONU elle-même a été la cible de violences.

#### **Attaques contre les Nations Unies**

22. Le 12 mars, un convoi de la MINUSS a été pris dans une embuscade à environ 14 kilomètres à l'ouest de la ville de Pibor dans l'État du Jongleï par des éléments armés non identifiés, et un des soldats de la paix a été grièvement blessé. Une

équipe de la Commission d'enquête de l'ONU a été chargée de faire toute la lumière sur cet incident. Le 30 mars, un convoi de l'ONU sur la route entre Kotchar et Manyabol dans l'État du Jongleï a été attaqué par des éléments armés non identifiés, et les tirs qui ont ensuivi ont endommagé des véhicules.

23. Le 9 avril, un convoi militaire de la MINUSS qui se rendait de Bor à Pibor dans l'État du Jongleï a essuyé des tirs d'éléments armés non identifiés à environ 8 kilomètres de Gumuruk. On a déploré 12 morts : 5 membres du bataillon indien, 2 membres du personnel national de la MINUSS et 5 employés d'une entreprise de forage. Le 20 mai, une équipe de la Commission d'enquête de l'ONU est arrivée à Djouba pour faire toute la lumière sur l'incident. Le 4 mai, sur la route entre Bor et Djouba, dans l'État de l'Équatoria central, un véhicule d'un sous-traitant de l'ONU a été pris en embuscade par des hommes armés non identifiés. Un employé a été tué et un autre blessé.

### **Activités de groupes armés**

24. Les combats entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le groupe armé affilié avec David Yau Yau se sont intensifiés dans l'État du Jongleï. Dans le comté de Pibor, le 17 mars, des éléments armés non identifiés ont tendu une embuscade à un convoi de l'APLS qui se rendait de Pibor à Likuangole. Un soldat de l'APLS serait mort et sept autres auraient été blessés. Le 21 mars, une autre embuscade a été tendue à un convoi de l'APLS et de la police nationale sud-soudanaise à environ 10 kilomètres au nord-est de Gumuruk, faisant 14 morts parmi les soldats de l'APLS. Les 25 et 26 mars, lors de nouveaux affrontements avec le groupe de Yau Yau, près de Kalbat et à Akelo, l'APLS a perdu plus d'une centaine d'hommes. On ne dispose que de peu d'informations sur les autres victimes, notamment civiles.

25. Le 7 avril, le groupe de Yau Yau, qui s'est baptisé « Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud », a publié la déclaration de Jebel Boma et son manifeste. Dans sa déclaration, il reprochait notamment au Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) au pouvoir d'avoir mis l'accent sur l'origine ethnique des différents groupes, tandis qu'il soulignait dans le manifeste qu'il se donnait pour objectif de libérer toutes les communautés marginalisées au Soudan du Sud.

26. Plusieurs affrontements ont aussi été signalés dans le comté de Pochalla, notamment deux attaques menées sur deux sites différents, les 16 et 21 avril, par des éléments armés affiliés à Yau Yau. Le 28 avril, l'APLS a également été attaquée par des éléments armés à Marua Hills. Le 6 mai, le Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud a annoncé dans une déclaration la prise de Boma. Il a également réaffirmé qu'il était déterminé à conquérir Pibor et Kapoeta (État de l'Équatoria oriental), tout en avertissant les civils qu'ils devaient quitter cette zone. Le 13 mai, le Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud a avancé dans une autre déclaration que la ville de Pibor était sur le point de passer sous son contrôle, en ajoutant qu'il avait envoyé deux bataillons à l'attaque de Bor. Le 20 mai, l'APLS a confirmé qu'elle avait repris Boma au groupe armé de Yau Yau, en indiquant qu'au moins 20 de ses éléments armés et quatre de ses soldats avaient trouvé la mort lors des combats. Par la suite, il a été fait état du passage d'un grand nombre d'éléments du groupe armé de Yau Yau plus au nord, dans le comté d'Akobo et l'État du Haut-Nil, présumés se diriger vers des zones productrices de pétrole.

27. Le 25 avril, par décret républicain, le Gouvernement a renouvelé son offre d'amnistie aux chefs de six groupes armés et à leurs hommes, notamment Yau Yau. L'Armée de libération du Soudan du Sud (ALSS), l'Armée démocratique du Soudan du Sud et les Forces de défense du Soudan du Sud étudient encore cette offre mais le groupe de Yau Yau l'a rejetée, tout comme il avait répondu par la négative aux efforts déployés pour l'inviter à la table des négociations avant le début de la saison des pluies. Le 3 juin, le chef du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud, Johnson Olony, est arrivé dans le comté de Fashoda, dans l'État du Haut-Nil, avec sa famille et plusieurs de ses hommes, ainsi qu'avec du matériel. Le Gouverneur de l'État par intérim a indiqué qu'il prendrait avec les membres de son cabinet un vol pour Djouba pour discuter avec le Gouvernement.

#### **Violence intercommunautaire**

28. La violence intercommunautaire s'est considérablement aggravée pendant la période considérée, en faisant de nombreux morts, en particulier dans la région des trois États (État des Lacs, État de l'Unité et Ouarab), dans l'État du Jongleï et dans les États de l'Équatoria central et oriental, reflétant les mouvements importants de bétail et d'éleveurs pendant la saison sèche. Par exemple, le 13 avril, dans le comté d'Ikotos de l'État de l'Équatoria oriental, six agents de protection de la faune et un soldat de l'APLS ont été tués lors d'une intervention faisant suite à un vol de bétail. Le 18 mai, une attaque sur le village de Jikany Nuer dans le comté d'Ulang (État du Haut-Nil), a fait 27 morts et 19 blessés, principalement des femmes et des enfants. Au mois de mai, un nombre inconnu de civils ont été tués ou déplacés après une multiplication des vols de bétail entre les comtés de Koch, Mayom et Rubkona de l'État de l'Unité.

29. La MINUSS a continué d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour réduire la violence en organisant des patrouilles dans les zones à risque. Dans la région des trois États, les mécanismes de coopération entre la MINUSS et les commissaires de comté visant à empêcher d'éventuelles attaques ont été renforcés, bien que la Commission pour la paix et la réconciliation ait indéfiniment suspendu ses plans de tenir simultanément des conférences de paix dans chacun des trois États, faute de fonds.

30. Après l'attaque perpétrée le 8 février contre une communauté Lou Nuer dans l'État du Jongleï, qui a fait plus de 100 morts, la MINUSS a fait activement œuvre de mobilisation auprès des communautés et des autorités nationales pour empêcher des représailles de la part des Lou Nuer. Entre le 8 février et le 30 mai 2013, la MINUSS a facilité une série de visites de responsables politiques et d'autres acteurs de premier plan dans certaines régions Lou Nuer de l'État du Jongleï, et elle a aussi appelé les dirigeants des principales communautés du Jongleï, tant à Djouba qu'au niveau de l'État, ainsi que les membres de la société civile et les organisations confessionnelles, à faire preuve de retenue et à mettre un terme à toutes les attaques.

## **VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission**

#### **Renforcement de la Mission**

31. La composante civile de la Mission compte 850 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 334 agents recrutés sur le plan national et 421 Volontaires des

Nations Unies, les taux de vacance de postes dans ces trois catégories étant de 16,5 %, 18,5 % et 25 %, respectivement.

32. La Mission continue de s'employer à construire 35 bases d'appui de comté, essentielles à l'élargissement de sa présence à l'échelle du comté dans les cinq ans. À l'heure actuelle, elle dispose de 17 bases d'appui de comté, 10 bureaux d'État, ainsi que de 19 bases opérationnelles de compagnies et 10 bases opérationnelles temporaires et bases de patrouilles de longue durée, où des soldats sont déployés. Huit bases d'appui de comté sont opérationnelles (Ezo, Kapoeta, Maridi, Melut, Nassir, Nimule, Raja et Renk) et six autres, qui appuient pour l'heure les rotations de personnel et les patrouilles, sont en cours de rénovation (Akobo, Bunj, Gok Machar, Kodok, Pibor et Turalei). Trois nouvelles bases sont en cours de construction. Comme l'insécurité dans l'État du Jongleï restreint les mouvements du personnel et du matériel de Bor à Pibor, le contingent du génie de la République de Corée basé à Bor n'a pu préparer le site en vue de la construction de la base d'appui de comté et de la base opérationnelle de compagnie à Akobo. S'agissant de la mise en place des 25 bases d'appui de comté, projet qui permettra de procurer un appui aux fins de la construction et de la modernisation des locaux des gouvernements locaux (portails) sous les auspices du PNUD, 11 sont en place et huit autres sont en cours de construction.

33. Les activités des bases d'appui de comté ont notamment trait à la formation, à la coïmplantation et au renforcement des capacités de la police nationale sud-soudanaise par la composante de police et de l'administration locale par les composantes civiles.

### **Composante militaire**

34. Au 23 mai, la composante militaire comptait 6 876 soldats, pour un effectif autorisé de 7 000 hommes, dont 4 262 soldats d'infanterie, 2 287 éléments habilitants, 188 officiers d'état-major et 139 officiers de liaison. Il y a eu des relèves pour le bataillon népalais, le contingent cambodgien, le contingent indien et les ingénieurs japonais, tandis que le corps principal des ingénieurs coréens a été déployé à la mi-avril et construit actuellement sa base à Bor. Le déploiement de la compagnie du génie bangladaise a été prolongé jusqu'à décembre 2013. La composante militaire a aussi établi des bases opérationnelles temporaires à Gumuruk, Manyabol, et Yuai dans l'État du Jongleï.

35. L'accès aux zones extrêmement dangereuses dans l'est de l'État du Jongleï est plus problématique que jamais. La Mission ne dispose que de trois hélicoptères de transport militaire, et les conditions de sécurité, en particulier dans les zones où l'APLS mène des opérations militaires contre le groupe armé de Yau Yau, rendent les patrouilles de la MINUSS sur le terrain encore plus difficiles. Les problèmes de mobilité ont été un peu plus aggravés par les restrictions drastiques, mais néanmoins nécessaires, qui ont été imposées sur les vols après qu'un hélicoptère de la MINUSS a été abattu en plein vol en décembre 2012, ce qui a gravement limité la capacité de reconnaissance aérienne de la Mission, entravant son aptitude à mener des activités de surveillance, d'alerte rapide et de dissuasion.

36. Dans le cadre de sa coopération avec l'APLS, la MINUSS a donné des cours à l'École militaire de l'APLS sur les principes des Nations Unies et du maintien de la paix à l'intention de 50 officiers dont le rang allait de lieutenant-colonel à brigadier général.

### **Composante de police**

37. Au 24 avril, la composante de police comptait 651 hommes originaires de 42 États Membres, pour un effectif autorisé de 900 hommes.

38. La procédure d'enregistrement des officiers de la police nationale soudanaise s'est achevée, avec un total de 46 427 officiers inscrits dans une base de données informatisée. Le versement des paies a été aligné sur cette base de données et plus de 11 000 travailleurs fantômes doivent être retirés du système. Au mois d'avril, avec l'appui de l'Allemagne et de la MINUSS, le Centre national des opérations a été créé pour améliorer le signalement des incidents par la police nationale. La MINUSS a mené d'autres activités intéressant la police, notamment la formation de 120 officiers d'une unité chargée d'empêcher les razzias de bétail, et l'appui à un mécanisme de contrôle au sein de la police chargée de réprimer les fautes professionnelles.

### **Unité fluviale**

39. Un accord formel concernant l'utilisation de l'Unité fluviale de l'équipe de pays des Nations Unies n'a pu être atteint, la MINUSS ne pouvant pour l'heure emprunter les bateaux de l'équipe de pays des Nations Unies que pour du personnel civil, et au cas par cas. La possibilité de louer des bateaux sera explorée en 2014.

### **Protection des civils**

40. Les problèmes liés à la protection des civils ont été concentrés dans l'État du Jongleï, où la Mission a continué de mettre en œuvre sa stratégie de protection des civils à trois volets. Le premier volet renvoie à un processus politique, par lequel la MINUSS a demandé au Gouvernement et à tous les responsables de l'APLS de réaffirmer qu'il était de leur devoir de protéger les civils. La MINUSS a aussi fait la liaison avec les communautés touchées (Dinka Bor, Lou Nuer et Murle), en leur demandant de faire preuve de retenue et de prendre part au dialogue. Parallèlement à l'intensification des opérations militaires de l'APLS contre le groupe Yau Yau, la Mission a multiplié les démarches, notamment à l'occasion d'une déclaration publique émise le 8 avril, dans laquelle elle a insisté sur l'importance de faire la distinction entre les combattants et les civils, et en mobilisant la communauté diplomatique.

41. Le deuxième volet de cette stratégie concerne la protection physique contre les violences. La MINUSS a ainsi renforcé sa présence militaire dans l'État du Jongleï, en portant de deux à sept le nombre de ses compagnies effectuant des patrouilles à des fins de dissuasion; elle a aussi élargi sa présence civile pour assurer la surveillance.

42. La Mission a aussi continué d'assurer temporairement la protection physique de milliers de civils, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées, à l'intérieur de ses bases de Pibor, Gumuruk et Manyabol. À cause des échanges de tirs entre l'APLS et des éléments armés qui se sont produits à Pibor et dans ses environs depuis le mois de mars, les civils ont cherché refuge dans la base d'appui de comté à Pibor. À la suite d'un incident survenu le 6 mars, environ 900 civils ont cherché refuge dans la base de la MINUSS, et des incidents qui se sont produits les 21 et 22 mars ont poussé plus de 1 100 civils à y chercher protection. Des incidents similaires se sont poursuivis en avril et en mai, environ 400 à 450 civils demandant

refuge à la MINUSS le 29 avril; environ 200 le 8 mai; et une centaine le 14 mai. Dans l'État du Jongleï, la MINUSS a aussi offert sa protection à quelque 700 civils dans sa base de Gumuruk les 29 et 30 mars, et à 33 civils dans sa base de Manyabol le 26 mai.

43. Le troisième volet privilégie les efforts à plus long terme pour instaurer un environnement sûr. La MINUSS a déployé 245 équipes intégrées dirigées par des civils à l'échelle nationale pour qu'elles s'occupent des questions de protection et elle a également organisé avec le Gouvernement 26 formations sur l'état de droit, et 38 formations sur les droits de l'homme à l'intention de la police nationale.

44. Au mois d'avril, la Mission a également formé en interne plus de 400 membres de son personnel aux questions de protection des civils, ce qui a conduit à l'établissement de plans d'action pour mettre en œuvre la stratégie d'ensemble de la MINUSS pour la protection des civils. En partenariat avec les États-Unis d'Amérique, la MINUSS a aussi organisé à Djouba du 7 au 9 mai un exercice virtuel de protection des civils, sur la base de différents scénarios possibles, pour permettre à la Mission de mettre à l'épreuve ses directives et ses procédures de réaction rapide en cas de crise et de les améliorer.

#### **Alerte rapide et atténuation des conflits**

45. Dans la région des trois États (Unité, Ouarab et État des Lacs), la MINUSS a continué d'appuyer les efforts gouvernementaux visant à désamorcer et juguler les conflits intercommunautaires dans la région dans le cadre de l'opération Longhorn : les composantes de la MINUSS et les autorités locales ont échangé des informations sur l'insécurité ambiante, ce qui a facilité la coordination des interventions des pouvoirs publics. La MINUSS a maintenu une présence militaire dans les zones à haut risque et elle a facilité le dialogue entre les membres des assemblées législatives des États frontaliers avec la région des trois États en mettant à leur disposition des installations de visioconférence. La question des vols de bétail et celle des risques de propagation du conflit ont été largement étudiées. Dans l'État du Jongleï, le Gouvernement a décidé de déployer 2 000 agents de police auxiliaires dans le comté de Pibor pour empêcher les vols de bétail et la violence intercommunautaire. Mais leur déploiement a pris du temps, et les progrès enregistrés initialement ont été noircis par des violations des droits de l'homme jusqu'au retrait de la police auxiliaire au mois d'avril.

46. Le 11 mars, l'Assemblée législative nationale a demandé aux gouverneurs des États des Lacs, de l'Unité et du Ouarab de prendre ensemble des mesures pour mettre un terme à la violence dans la région des trois États. L'accent a été mis sur l'importance de la coopération entre la MINUSS et les autorités, ainsi que sur le rôle crucial de la Mission pour améliorer le sentiment de sécurité au sein des communautés par sa présence.

#### **Protection des enfants**

47. En collaboration avec la MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a facilité la libération et la réunification familiale de 61 garçons qui se trouvaient dans les casernes de l'APLS à Mapel, dans le Bahr el-Ghazal occidental, et à Pakur, dans l'État de l'Unité. La MINUSS et l'UNICEF ont pu retrouver quatre filles qui avaient été enlevées dans l'État du Jongleï, et huit

enfants ont été repris à la LRA à la frontière avec l'État de l'Équatoria occidental. Avec l'appui de la MINUSS et de l'UNICEF, le Gouvernement a finalisé des plans afin de libérer les enfants associés à l'APLS dans l'État de l'Unité. Au 29 mai, les forces de sécurité du Soudan du Sud avaient abandonné 5 des 11 établissements scolaires qu'elles occupaient. La question des six établissements restants a été soulevée auprès des plus hautes autorités de l'APLS, et on espère convaincre l'APLS de s'installer ailleurs. La MINUSS a également facilité la formation de 587 hommes de l'APLS à la protection des enfants.

#### **Violences sexuelles liées aux conflits**

48. Pendant la période considérée, la MINUSS a organisé des séances de sensibilisation au problème des violences sexuelles à l'intention des officiers de l'APLS et de la police nationale sud-soudanaise. Le 20 avril, dans l'État des Laes, la Mission a ainsi dispensé à 60 femmes appartenant à l'APLS, y compris des officiers, une formation sur les interventions en cas de violences sexuelles. La MINUSS a enquêté sur des cas de violences sexuelles liés aux conflits intercommunautaires sur l'ensemble du territoire national : enlèvements de femmes et d'enfants, mariages forcés et violences sexuelles perpétrées par les forces de sécurité.

#### **Justice et système carcéral**

49. La MINUSS a continué d'aider le Gouvernement du Soudan du Sud à affermir les systèmes civil et militaire d'administration de la justice grâce à des activités de renforcement des capacités, de soutien technique et d'éducation civique. La Mission a appuyé l'organisation d'ateliers de haut niveau sur la justice traditionnelle et l'assistance juridique, et aidé l'Université de Djouba à tenir des conférences publiques sur les questions juridiques et constitutionnelles. La Mission a également continué d'encourager l'expansion des comités d'examen des demandes de mise en liberté des mineurs et, en coopération avec le PNUD, a facilité les forums gouvernementaux sur l'état de droit à l'échelle de l'État. La MINUSS a aussi apporté un soutien technique à la Direction de la justice militaire de l'APLS en ce qui concerne l'examen de la loi relative à l'APLS et des règles correspondantes, et elle s'est employée à renforcer les capacités de la Direction de la justice militaire et de la police militaire de l'APLS d'améliorer leurs mécanismes de coordination.

50. L'administration pénitentiaire du Soudan du Sud a fait des efforts considérables pour améliorer les conditions carcérales, notamment en créant un service en charge de l'alimentation et de la nutrition. Le 26 avril, le Conseil des ministres a approuvé des mesures ambitieuses pour réformer le système carcéral, avec notamment l'introduction de peines de substitution, l'intensification des activités agricoles et des projets industriels dans les établissements pénitentiaires, et la construction d'une école et de trois centres de formation du personnel pénitentiaire. La MINUSS et le PNUD ont également continué d'encourager l'enregistrement et le contrôle du personnel du Service national des prisons, étape indispensable pour s'assurer que les effectifs voulus sont en place. La MINUSS a continué de collaborer avec ses homologues au sein du Gouvernement pour qu'il soit mis fin aux détentions prolongées ou arbitraires, notamment au moyen d'activités de sensibilisation et d'information et grâce à l'appui à la mise en place de tribunaux mobiles et au déploiement temporaire de juges.

51. Pendant la période considérée, 163 anciens prisonniers sont arrivés à Djouba, ayant bénéficié de l'amnistie accordée par le Soudan aux prisonniers d'origine sud-soudanaise en décembre 2012.

### **Droits de l'homme**

52. Les arrestations et détentions arbitraires d'individus par le Gouvernement se sont poursuivies, tout comme les détentions sans chef d'inculpation ni comparution devant un tribunal, et les détentions de civils dans des installations militaires. Au début du mois de mai, le rédacteur en chef par intérim du journal *Juba Monitor* a été arrêté et détenu sans pouvoir s'entretenir avec un conseiller juridique pendant trois jours. Partout dans le pays, la MINUSS a eu du mal à enquêter comme elle le souhaitait sur plusieurs allégations de violations graves des droits de l'homme en raison de l'insécurité ou parce qu'elle s'était vu refuser l'accès aux détenus. Dans l'État des Lacs, ce n'est qu'au mois d'avril que la MINUSS a obtenu de pouvoir rendre régulièrement visite aux civils détenus dans les installations militaires, alors au nombre de 69. Le 29 avril, l'ancien directeur de la prison de Rumbek, trois gardiens de prison et cinq agents de police, qui étaient détenus au centre de détention militaire de Langchok sur décret du Gouverneur par intérim de l'État des Lacs depuis le 21 février, ont été libérés. La MINUSS a abordé la question de la situation des droits de l'homme dans l'État des Lacs avec le Gouverneur par intérim et les responsables gouvernementaux au plus haut niveau.

53. La MINUSS a continué de recevoir des informations selon lesquelles de graves violations des droits de l'homme auraient été commises par des membres des forces de sécurité, en particulier dans des régions de l'État du Jongleï. Certaines de ces allégations sont préoccupantes au plus haut point: le 1<sup>er</sup> avril, des membres de l'APLS auraient ouvert le feu sur un groupe de civils entre Pibor et Gumuruk dans l'État du Jongleï, faisant cinq morts et jusqu'à 10 blessés; le 16 avril, dans le comté de Budi (État de l'Équatoria orientale), des civils auraient été tués et des maisons et une clinique incendiées par des soldats de l'APLS; et le 7 mai, des membres de l'APLS auraient tué par balle une femme et deux de ses enfants et blessé grièvement un autre enfant à Maniyabok près de Pibor. Le 15 avril, la police nationale sud-soudanaise a également informé la MINUSS que la police auxiliaire de Manyabol, dans l'État du Jongleï, avait tué par balle une femme le 6 avril et trois autres civils le 12 avril. Le 20 mai, à Pibor, des soldats de l'APLS auraient pillé et vandalisé un établissement d'enseignement primaire situé juste en face du bureau du commissaire du comté. La MINUSS a entrepris de faire toute la lumière sur de tels incidents, et elle a ouvert des enquêtes initiales d'établissement des faits pour établir la véracité de ces allégations.

54. Le 17 mai, le Président Kiir a exprimé dans une déclaration sa profonde préoccupation face aux violences perpétrées contre des civils dans l'État du Jongleï, ainsi qu'aux pillages et aux destructions de leurs biens et de ceux des organismes humanitaires dans la ville de Pibor, toujours dans l'État du Jongleï, notamment par les forces de sécurité nationales. Il a promis que les coupables devraient répondre de leurs actes. On attend toujours le résultat de plusieurs enquêtes gouvernementales, notamment sur les allégations d'assassinats extrajudiciaires de 13 personnes par les membres de l'APLS dans le village de Lotho (région de Gumuruk payam), dans l'État du Jongleï, au mois de décembre 2012.

55. Le 5 avril, la MINUSS a publié son rapport d'enquête sur l'attaque perpétrée le 8 février à Wangar, dans l'État du Jongleï, par un groupe d'éléments armés contre des éleveurs Lou Nuer, en majorité des femmes et des enfants, qui a fait plus de 100 morts. Elle a souligné dans son rapport que le Gouvernement avait le devoir de protéger les civils et qu'il devait d'urgence améliorer ses systèmes d'alerte rapide.

56. Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, le Président de la Cour suprême a demandé à trois juges de connaître des cas de violence perpétrés à Wau en décembre 2012. Après des entretiens avec le Gouverneur et le Président de la Cour suprême, la Mission a facilité l'acheminement de ces juges à Wau. Les procès des détenus, dont certains sont des membres des forces de sécurité, ont eu lieu, bien qu'il n'y ait eu encore aucune arrestation ni aucune charge retenue contre les membres des forces de sécurité qui auraient été impliqués dans les tirs ayant visé neuf manifestants non armés le 9 décembre 2012. La MINUSS a pu constater que les garanties minimales d'un procès équitable étaient bien fournies, notamment en ce qui concerne la possibilité de consulter un conseil de la défense. Néanmoins, les informations faisant état de tentatives d'intimidation de membres du conseil de la défense et de témoins de la part des forces de sécurité, ainsi que d'une possible interférence du Gouvernement dans la procédure judiciaire, ne laissent d'être préoccupantes.

57. Le Gouvernement a pris des mesures préliminaires pour devenir partie à plusieurs instruments importants des droits de l'homme et des réfugiés. Le 17 mai, le Conseil des ministres a approuvé des avis juridiques en vue de l'adhésion aux neuf grands instruments internationaux des droits de l'homme, ainsi qu'à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cet ensemble d'instruments internationaux doit être soumis à l'Assemblée législative nationale pour ratification.

58. Le 8 avril, la MINUSS a finalisé sa procédure opérationnelle permanente au titre de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en ce qui concerne son appui aux forces de sécurité du Gouvernement.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

59. La phase pilote de désarmement, démobilisation et réintégration a été engagée le 15 avril dans le centre de transition de Mapel dans l'État de Bahr el-Ghazal occidental. La procédure de démobilisation, de vérification et d'enregistrement du premier groupe concerné, qui comptait 236 ex-combattants (222 hommes et 14 femmes), alors que l'objectif initialement visé était de 500 ex-combattants, a été menée à bien dans le centre de transition, où l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé des formations avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur place. Cette phase pilote marquera le lancement d'un programme pluriannuel de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre des efforts déployés pour revoir à la baisse les effectifs des forces armées du Soudan du Sud et des autres services en uniforme. Le Gouvernement a d'ores et déjà demandé de l'aide en vue d'un deuxième cycle de démobilisation à la fin de 2013, sous réserve qu'il soit approuvé après un examen détaillé des résultats donnés par la phase pilote, et notamment de la durabilité de l'initiative et de ses effets sur la réforme du secteur de la sécurité.

60. En plus d'avoir construit le Centre de transition de Mapel, la MINUSS a assuré la formation des formateurs du Centre national de désarmement,

démobilisation et réintégration et celle des spécialistes gérant le centre de transition, et elle a poursuivi les travaux de construction de deux autres centres. Elle exécute également 15 projets de réinsertion dans les communautés où se trouvent ces centres.

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

61. En collaboration avec l'Union africaine, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la MINUSS a offert un appui technique et logistique et des formations en vue de la tenue des consultations engagées par le Gouvernement sur un projet de politique nationale de sécurité, définissant de grands principes, les intérêts nationaux et la vision stratégique de l'État, en tenant compte des défis posés par la situation actuelle mais aussi des occasions à saisir. Les autorités gouvernementales et des représentants de la société civile, tout comme les chefs traditionnels et les partis politiques des 10 États, ont participé à ces consultations.

62. Avec l'appui de la MINUSS, le Gouvernement a aussi mis en place deux mécanismes de coordination des mesures de contrôle du secteur de la sécurité dans l'État des Lacs et l'État de l'Équatoria occidental. Dans le cadre de sa collaboration avec l'APLS, la Mission a aussi dispensé une formation à des membres de l'APLS et de la police nationale sur les mécanismes de définition des responsabilités, ainsi que sur le marquage et l'enregistrement des armes et leur sécurité physique.

#### **Action antimines**

63. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies et ses partenaires ont inspecté 404 kilomètres de route, notamment l'axe principal entre Bor et Malakal. Sur un total de 137 944 810 mètres carrés jugés contaminés en raison de risques connus au Soudan du Sud, 6 897 094 mètres carrés (en zones résidentielles ou agricoles) ont été déminés pendant la période considérée. Cela représente 5 % de l'ensemble des terres contaminées connues. Près de 22 000 personnes ont été sensibilisées aux risques posés par les mines. Le Service de la lutte antimines collabore avec la police des Nations Unies et d'autres partenaires pour former les unités de neutralisation des explosifs de la police nationale. Il a aussi ouvert des enquêtes pour faire la lumière sur des informations selon lesquelles de nouvelles mines auraient été posées dans l'État du Jonglei.

#### **Mise en œuvre du Plan d'appui à la consolidation de la paix**

64. La mise en œuvre du Plan d'appui à la consolidation de la paix se poursuit, bien qu'à un rythme plus lent que prévu en raison de l'insécurité, des obstacles politiques et de l'austérité. Après avoir reçu 10 millions de dollars des États-Unis du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix au Soudan du Sud a été créé le 9 mars. Il se compose de représentants du Gouvernement, des partenaires internationaux, de l'ONU et de la société civile, et les fonds ont été affectés à deux produits prioritaires du Plan d'appui à la consolidation de la paix : la formation professionnelle et l'alphabétisation des jeunes; et la construction de *haffirs* et de points d'approvisionnement en eau dans les zones de crise. La MINUSS et le PNUD s'emploient à finaliser une feuille de route conjointe sur l'appui intégré des Nations Unies aux élections de 2015, et la Mission a déjà facilité la tenue de conférences de

paix fructueuses dans les États du Jongleï, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria oriental et de l'Unité.

#### **Projets à effet rapide**

65. Pour l'année budgétaire 2012/13, la MINUSS a alloué près de 2 millions de dollars à des projets à effet rapide à l'échelle du comté. Pour garantir la participation de la population locale, la Mission a facilité la création de comités d'octroi de subventions pour le développement communautaire, qui ont été chargés d'identifier les projets prioritaires pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure.

## **VII. Situation humanitaire, relèvement et développement**

66. Les hostilités dans l'État du Jongleï, la situation des réfugiés et l'insécurité alimentaire sont les principaux problèmes sur le plan humanitaire. Si la sécurité alimentaire s'est globalement améliorée depuis 2012, on estime qu'au moins un million de personnes continueront de vivre dans une grande insécurité alimentaire en 2013.

67. Des milliers de personnes ont été déplacées dans l'État du Jongleï depuis mars. Depuis le début de 2013, plus de 5 000 Sud-Soudanais, en majorité venus de l'État du Jongleï, ont été enregistrés dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya, et plus de 20 000 personnes originaires de ce même État sont arrivées en Éthiopie. L'afflux de réfugiés venus des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan du Sud s'est amenuisé et les estimations pour 2013 ont été revues à la baisse, passant de 350 000 à 263 000 personnes. Un nouveau camp de réfugiés a été ouvert dans l'État de l'Unité au mois d'avril et un autre a été installé dans l'État du Nil supérieur au mois de mai; les transferts à destination de ces camps sont en cours.

68. L'épidémie d'hépatite E qui a commencé à sévir dans les camps de réfugiés des États du Nil supérieur et de l'Unité à la mi-2012 a été endiguée au premier trimestre de 2013. Les organismes d'aide ont poursuivi leurs programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour maîtriser les maladies. Une épidémie de méningite a éclaté dans l'État du Haut-Nil au mois d'avril, avec 141 cas enregistrés au 26 mai, dont sept mortels, avant d'être endiguée.

69. L'acheminement de l'aide humanitaire continue d'être miné par la poursuite des hostilités, les attaques contre les agents humanitaires, l'interférence du Gouvernement dans les activités humanitaires et le mauvais état des routes au début de la saison des pluies. Depuis le début de l'année, le Gouvernement a notamment tenté d'expulser de leurs lieux d'affectation deux membres du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU recruté au plan international et au moins 10 autres travailleurs humanitaires. L'aggravation des hostilités entre l'APLS et les groupes armés et le fait que des travailleurs humanitaires aient été pris pour cible aux mois de mars et avril ont provoqué l'interruption de presque toutes les activités humanitaires à Pibor. Après que les agents humanitaires ont quitté la ville de Pibor, les forces de sécurité de l'État ont pillé des biens de civils et des fournitures humanitaires et partiellement détruit une installation médicale. Des articles alimentaires, notamment des suppléments nutritionnels pour enfants mal nourris, ont aussi été volés dans l'entrepôt du Programme alimentaire mondial.

70. L'Organisation internationale pour les migrations a recensé plus de 29 000 rapatriés sud-soudanais, venus essentiellement du Soudan, ce qui représente un déclin marqué par rapport aux quelque 60 000 rapatriés enregistrés sur la même période en 2012. Environ 70 000 ressortissants sud-soudanais devraient quitter le Soudan pour rentrer chez eux en 2013, notamment parmi ceux qui ont été déplacés à Khartoum et Kosti. Les conditions de retour restent toutefois risquées, étant donné l'insécurité qui règne le long de la plupart des routes et les difficultés au passage des frontières. Les possibilités de réintégration des rapatriés restent limitées, en dépit des efforts déployés pour formuler des politiques appropriées d'allocation des terres à l'échelle centrale.

## VIII. Questions intéressant l'ensemble de la Mission

### Information

71. La MINUSS a poursuivi ses activités de sensibilisation pour mieux faire connaître son mandat. Dans l'État du Jonglei, Radio Miraya, la Radio des Nations Unies, a diffusé des messages soulignant l'impartialité de la MINUSS dans la protection des civils, et la Mission a organisé quatre ateliers publics sur son mandat.

### Examen des moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles

72. La phase suivante du programme national de perfectionnement du personnel, qui a permis jusqu'à présent de dispenser à 1 500 fonctionnaires une formation en matière de gestion et d'encadrement et une formation dans des domaines techniques, sera lancée en juin 2013, l'accent étant mis sur les compétences professionnelles et techniques, ainsi que sur l'informatique.

73. La MINUSS informe les entrepreneurs locaux des possibilités de remporter des marchés offerts par l'ONU par l'intermédiaire du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion.

74. Au titre de l'Initiative régionale de renforcement des capacités au Soudan du Sud de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, 44 fonctionnaires ont été détachés par le Gouvernement kényan pour intégrer pendant deux ans, jusqu'au mois de mai, des services ministériels de premier plan au sein du Gouvernement sud-soudanais.

### Déontologie et discipline

75. La MINUSS a continué de faire œuvre de sensibilisation sur l'exploitation sexuelle et les abus sexuels. Au total 5 285 personnes issues de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement et de la société civile ont assisté aux formations dispensées par la MINUSS sur l'ensemble du territoire. La Mission a également décidé de mener une campagne de sensibilisation de ce type à l'intention de la population locale.

### Femmes, paix et sécurité

76. L'ONU a continué d'offrir un soutien technique au Gouvernement sud-soudanais et de lui proposer des formations sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes, la prévention des violences sexuelles et sexistes, et la

ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La MINUSS et ses partenaires ont aussi apporté un appui logistique aux organisations de femmes en vue de la tenue de la première conférence nationale des femmes sur le développement constitutionnel du 6 au 10 mai à Djouba. Il a notamment été proposé à cette conférence de prévoir un quota de 35 % de femmes à tous les niveaux de gouvernement, y compris dans la fonction publique et les forces de sécurité, ainsi que dans les partis politiques, et d'affecter 5 % du budget national à des programmes d'autonomisation des femmes. Du 23 au 27 avril, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a formé 25 dirigeantes venues de quatre États (Ouarab, Lacs, Équatoria oriental et Équatoria occidental) pour renforcer les capacités des femmes en matière de consolidation de la paix, de médiation et de règlement des conflits à l'échelle communautaire.

### **VIIH/sida**

77. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a fourni un soutien technique et financier à la Commission de lutte contre le sida en vue du développement d'un plan stratégique national pour 2013-2017, ainsi qu'un appui technique dans le cadre de la formulation de la législation relative au VIH/sida et des activités de formation sur les mesures de prévention, les traitements et les soins, à l'intention des ministères nationaux et de ceux des États, des services de sécurité et de la population dans son ensemble.

### **Sécurité du personnel**

78. Les principales menaces pesant sur le personnel des Nations Unies au Soudan du Sud sont liées aux problèmes de discipline, de commandement et de contrôle et à l'ignorance des droits et privilèges du personnel des Nations Unies au sein des services de sécurité nationaux, ainsi qu'aux activités des groupes armés et aux activités criminelles.

79. La Commission d'enquête des Nations Unies a fait la lumière sur la destruction en vol le 21 décembre 2012 d'un hélicoptère de la MINUSS, au cours duquel quatre membres de l'équipage, de nationalité russe, ont trouvé la mort. La Commission d'enquête a établi la responsabilité de l'APLS dans son rapport.

80. Plusieurs violations de l'accord sur le statut des forces ont été commises à l'encontre de membres du personnel de la MINUSS pendant la période considérée, dont sept cas d'arrestation et de détention, une agression et un cas de fouille illégale de véhicules de l'ONU à des points de contrôle de l'APLS à Djouba. Le 17 mars, à Rumbek, dans l'État des Lacs, un membre du personnel international de la MINUSS qui se trouvait au volant d'un véhicule de l'ONU et un membre d'une organisation non gouvernementale internationale au volant d'un véhicule de son organisation ont été arrêtés par des hommes armés de l'APLS près de l'hôpital de l'État des Lacs, harcelés et détenus pendant une heure au poste de police local.

81. La MINUSS continue d'aborder la question des violations individuelles et collectives de l'accord sur le statut des forces avec le Gouvernement. Le 30 mai, dans le cadre de sa stratégie de mobilisation du Gouvernement quant à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies, la MINUSS a présenté au Mécanisme conjoint du Gouvernement et de la MINUSS pour l'application du mandat de la MINUSS un exposé détaillé sur l'accord sur le statut des forces et les

responsabilités de l'État hôte, en faisant part de la profonde préoccupation que lui inspirait la situation. Le Gouvernement a entrepris d'examiner la liste des violations spécifiques et d'étudier plus avant avec la MINUSS les moyens de sensibiliser tous les membres du personnel des organismes de sécurité gouvernementaux aux termes de l'accord sur le statut des forces afin de réduire le nombre de violations.

82. Aucune mesure n'a encore été prise pour revenir sur l'expulsion le 23 octobre 2012, sur décision unilatérale, d'un spécialiste des droits de l'homme de la MINUSS, sans justification aucune et en violation de la Charte des Nations Unies et de l'accord sur le statut des forces.

83. Compte tenu des attaques visant l'ONU susmentionnées aux paragraphes 22 et 23, des mesures supplémentaires de protection du personnel et des avoirs de l'Organisation ont été prises. La coordination des activités et la communication avec les forces de sécurité nationales au sujet des convois, des patrouilles et des vols ont été renforcées et on examine désormais avec plus d'attention si les mouvements prévus dans les zones à haut risque sont absolument nécessaires avant de les autoriser. Par ailleurs, la Mission étudie la possibilité d'installer un système de communication direct avec le quartier général de l'APLS dans l'État du Jongleï pour améliorer l'échange d'informations et la sécurité.

#### **Examen de l'exécution du mandat de la Mission**

84. En prévision de l'expiration du mandat de la MINUSS au mois de juillet 2013, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et la Mission ont procédé au mois d'avril à un examen détaillé des opérations de celle-ci, notamment de ses capacités militaires. Ils ont conclu que la principale composante du mandat de la MINUSS, à savoir la protection des civils et l'établissement et le renforcement de l'autorité de l'État, restait valable.

85. Il est toutefois apparu que la MINUSS, même si elle avait accompli des progrès dans l'application de son mandat, se heurtait à des problèmes de sécurité et des difficultés politiques considérables qui avaient entravé ses capacités opérationnelles et l'avaient obligée à revoir ses hypothèses initiales et les prévisions d'allocation de ressources qu'elle avait formulées en 2011. La Mission fait face à un état de crise permanente dans l'État du Jongleï, et ses mouvements aériens et terrestres sont entravés par les attaques visant son personnel et ses avoirs, le manque d'hélicoptères militaires adéquats et les restrictions imposées à la location d'hélicoptères civils, pour des raisons de sécurité. Le déploiement d'éléments militaires précurseurs essentiels a été reporté, et la MINUSS est actuellement contrainte d'opérer avec la moitié seulement de ses moyens de génie, ce qui l'a obligée à reconsidérer son projet de décentralisation à l'échelle des comtés, pour faciliter l'extension de l'autorité de l'État par l'intermédiaire des bases d'appui de comté.

86. Malgré ces obstacles, on a réaffirmé au terme de l'examen de l'exécution du mandat que la prévention et le règlement des conflits exigeaient en définitive le renforcement de la capacité et de la détermination du Gouvernement de répondre aux tensions récurrentes au moyen de processus décisionnaires et d'institutions ouverts à tous et transparents. Pour atteindre cet objectif et s'acquitter de son mandat de protection, la Mission devait mettre tout autant l'accent sur le règlement politique des conflits et l'établissement et l'extension de l'autorité d'un État fiable et efficace que sur la gestion des crises.

87. L'examen mené a permis d'identifier un certain nombre de domaines dans lesquels la Mission devrait procéder à des ajustements afin de mieux répondre à ces nouveaux défis et menaces. Il a notamment été recommandé que la MINUSS reconfigure son mode de déploiement des contingents et du matériel pour mettre l'accent sur les zones volatiles à haut risque et les mesures de protection qui s'imposent. Il a également été noté que pour étendre l'autorité de l'État, il faudrait obtenir la coopération d'autres partenaires, notamment les institutions financières internationales et les organismes de donateurs. Le financement des pays donateurs serait nécessaire pour appuyer les programmes nationaux visant à fournir aux institutions administratives locales un appui opérationnel de base. Il a aussi été recommandé que la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies entreprennent un examen conjoint des atouts respectifs des organismes des Nations Unies à l'appui du renforcement de l'autorité civile de l'État d'ici à la fin de 2013.

88. La MINUSS voit à l'heure actuelle ses mouvements gravement entravés, ce qui a des répercussions désastreuses sur son efficacité, ainsi que sur sa capacité de protéger le personnel et les avoirs des organismes des Nations Unies. Sa capacité militaire est limitée par l'insuffisance de ses moyens de réaction rapide et l'impossibilité de collecter rapidement des informations par reconnaissance aérienne. Comme sa mobilité aérienne, terrestre et maritime est limitée, elle a du mal à répondre rapidement aux besoins en matière de protection et à accéder aux populations vulnérables. Les capacités de reconnaissance aérienne de la MINUSS ne sont pas suffisantes et la situation est encore aggravée par les règles de sécurité drastiques, même si celles-ci sont indispensables. Trois hélicoptères militaires de plus seraient en outre nécessaires. Les seuls appareils de transport lourd dont dispose la Mission pour ses soldats et ses véhicules sont un hélicoptère Mi-26 et l'appareil qu'elle partage avec la FISNUA. Ses mouvements terrestres sont difficiles, en particulier dans l'État du Jongleï, où les combats font rage. L'embuscade du 9 avril 2013 est venue rappeler les risques encourus par ses convois. Il est donc apparu essentiel de déployer des multiplicateurs de force pour permettre à la Mission de compenser rapidement et efficacement la situation d'infériorité numérique dans laquelle risquent de se trouver ses hommes lorsqu'ils s'emploient à protéger les civils et à assurer la protection de la force.

### **Aspects financiers**

89. L'Assemblée générale, dans sa résolution 66/243 B, a décidé d'ouvrir un crédit de 839 490 000 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

90. Au 7 juin 2013, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial pour la MINUSS s'élevait à 50,1 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 236,4 millions de dollars.

91. Au 7 juin 2013, les sommes dues aux gouvernements des pays fournisseurs de contingents au titre des troupes et du matériel ont été versées pour les périodes allant jusqu'au 31 janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2012, respectivement, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## IX. Observations et recommandations

92. Près de deux ans après avoir accédé à l'indépendance, la République du Soudan du Sud continue de faire son chemin de plus jeune pays du monde. Je lui rends hommage pour ses progrès dans plusieurs domaines importants, notamment l'amélioration de ses relations avec le Soudan, l'ouverture d'un dialogue interne avec les groupes armés, qui a donné certains résultats encourageants, l'adhésion renouvelé au processus de réconciliation nationale, l'évolution de la réforme de la police nationale, et l'adoption de mesures pour mettre un terme aux détentions prolongées et arbitraires.

93. Toutefois, ces progrès pourraient être hypothéqués par un certain nombre de revers, notamment l'exacerbation de l'insécurité dans l'État du Jongleï et les violations persistantes des droits de l'homme commises par les institutions de sécurité nationales. L'autorité de l'État dans les zones en proie aux conflits, comme l'État du Jongleï, reste également circonscrite, et les efforts déployés pour rétablir l'état de droit sur l'ensemble du territoire n'ont guère donné de résultats.

94. Le Soudan du Sud continue d'éprouver du mal à opérer les réformes politiques et à renforcer ses institutions publiques. Le Gouvernement doit allouer aux organes qui sont indispensables au bon déroulement de la transition, comme la Commission nationale de révision constitutionnelle et la Commission électorale nationale, l'enveloppe budgétaire dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mission. Bien qu'ils aient été nommés en décembre 2012, les membres du Conseil des partis politiques, dont la mise en place est essentielle pour l'enregistrement des partis politiques avant les élections, n'ont toujours pas prêté serment.

95. Quels que soient les impératifs de la politique d'austérité, la consolidation des institutions doit être considérée comme une priorité de la transition politique au Soudan du Sud. Seul un régime de gouvernance sans exclusive et le rétablissement de la confiance de la population dans le jeu démocratique permettront le retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire. Je recommande à la MINUSS d'élargir son soutien à l'occasion des préparatifs des élections de 2015, dont les modalités doivent être arrêtées en attendant les résultats de la mission d'évaluation des besoins que doit mener l'ONU.

96. L'expansion de la sphère politique au Soudan du Sud sera la clef du succès de la transition. Je reste préoccupé par l'érosion du respect du droit à la liberté d'expression et par les tentatives d'intimidation des médias et de la société civile en particulier. Je constate que les autorités nationales et les pouvoirs publics ne respectent pas toujours les assurances données par les dirigeants du pays, en public et de manière officielle, concernant l'amélioration de la situation des droits de l'homme. Je suis tout particulièrement préoccupé par les cas d'arrestation et de détention arbitraires, de torture et d'exécutions extrajudiciaires imputables aux forces et aux services de sécurité, ainsi que par l'incapacité des autorités à amener les coupables à répondre de leurs actes. J'engage le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme. Outre mes rapports et exposés habituels au Conseil de sécurité, la MINUSS publiera des rapports thématiques ou des rapports publics en cas d'incidents.

97. Je suis profondément préoccupé par l'escalade de la violence dans l'État du Jongleï, ainsi que par la poursuite de la violence intercommunautaire dans la région des trois États. Dans l'État du Jongleï, des affrontements entre le groupe armé de

David Yau Yau et l'APLS se sont soldés par des morts et des dégâts matériels, ainsi que par des déplacements de civils. Je suis alarmé par la violence à l'encontre du personnel des Nations Unies et des agents humanitaires et de leurs biens dans l'État du Jonglei, d'autant que l'acheminement de l'aide reste le premier problème pour répondre aux besoins urgents dans le comté de Pibor. Le manque d'informations vérifiables sur les victimes civiles, comme sur les pertes essuyées par les groupes armés, est également préoccupant.

98. J'engage le Gouvernement à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des stratégies efficaces afin de remédier aux causes politiques sous-jacentes de la violence permanente et de ramener une paix et une stabilité durables dans ces régions volatiles. La création du Comité de réconciliation nationale témoigne bien de la volonté d'encourager le dialogue national. Il est vital que les groupes armés engagés dans un conflit violent renoncent à la lutte armée et fassent valoir leurs revendications dans un cadre politique.

99. Étant donné les graves difficultés opérationnelles que doit surmonter la Mission, et le manque cruel de ressources et de capacités qui entrave ses mouvements et compromet l'exécution de son mandat, le Secrétariat identifiera avec elle les options envisageables en ce qui concerne les multiplicateurs de force (systèmes aériens téléguidés et non armés, hélicoptères de combat, appareils de transport lourd et capacités navales supplémentaires, par exemple), en faisant fond sur l'étude récente des capacités militaires. Le déploiement de drones ne sera envisagé qu'une fois que le projet pilote exécuté avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo aura été évalué et les hélicoptères de combat seront partagés dans le cadre de la coopération intermissions.

100. Si la MINUSS continue de mettre l'accent sur son rôle de protection des civils, c'est avant tout au Gouvernement qu'il incombe de protéger les civils au Soudan du Sud. Quelle que soit la manière dont elle est configurée, une mission de maintien de la paix ne saurait remplacer le Gouvernement, qui a aussi pour responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité et la libre circulation du personnel et des biens déployés par les Nations Unies pour l'aider. Je condamne de nouveau toutes les violences commises à l'encontre du personnel des Nations Unies au Soudan du Sud, et rappelle qu'il est du devoir du Gouvernement d'amener les coupables, quels qu'ils soient, à répondre de leurs actes. À cet égard, il est impératif que les membres de l'APLS qui sont responsables de la destruction en plein vol de l'hélicoptère de la MINUSS en décembre 2012 soient immédiatement traduits en justice.

101. Je recommande que le mandat de la MINUSS soit encore prorogé d'un an, l'objectif final demeurant que le Gouvernement acquière progressivement les capacités et l'autorité nécessaires pour prévenir, atténuer et régler les tensions et les conflits intercommunautaires grâce à une administration civile efficace où les organes de maintien de l'ordre jouent un rôle central. L'APLS doit être progressivement transformée pour que ses activités se limitent à la défense nationale. La liste des critères d'évaluation des progrès accomplis en ce sens sera distribuée aux membres du Conseil dans un document distinct.

102. Enfin, je remercie Hilde Frafjord Johnson, ma Représentante spéciale, ainsi que l'ensemble du personnel civil, militaire et policier de la MINUSS, de tout leur travail au service de la consolidation de la paix au Soudan du Sud. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de pays des Nations Unies et à

ses partenaires pour leur action en faveur du développement et de la stabilité au Soudan du Sud, ainsi qu'aux États Membres qui fournissent des contingents et des unités de police à la Mission. Le souvenir des Casques bleus et du personnel civil qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix au Soudan du Sud, de leur courage et de leur dévouement ne s'effacera jamais.

---